

Aide-mémoire : Gestion du lait maternel en milieu d'accueil extrafamilial pour enfants (crèches, parents de jour)



Cet aide-mémoire résume des informations sur le traitement du lait maternel pour le personnel des crèches et les parents de jour qui s'occupent d'enfants allaités.

La décision concernant l'alimentation de l'enfant appartient aux parents.

L'allaitement et le lait maternel constituent l'alimentation idéale pour les nourrissons et les jeunes enfants. La poursuite de l'allaitement peut faciliter l'acclimatation et le séjour à la crèche. Des conditions favorables à l'allaitement sont nécessaires afin de pouvoir continuer à allaiter et à donner du lait maternel à l'enfant même s'il est gardé par des tiers. Les personnes qui s'occupent de l'enfant jouent un rôle central à cet égard. Durant les six premiers mois, l'allaitement exclusif est préconisé, et même après l'introduction d'aliments complémentaires, le lait maternel reste essentiel.

Selon les préférences de l'enfant, le lait maternel peut être donné au biberon, à la cuillère ou dans un gobelet. Comme pour tous les aliments, les mesures d'hygiène connues s'appliquent à la manipulation du lait maternel. Le port de gants n'est pas nécessaire.

Les parents sont responsables de l'obtention du lait maternel dans des conditions d'hygiène irréprochables et du respect de la chaîne du froid lors du transport vers la crèche.

Il est utile, en complément, de recommander aux parents de se faire conseiller par un.e spécialiste (puéricultrice, consultante en lactation et allaitement maternel, sage-femme) avant l'acclimatation.



Conservation du lait maternel

Traitement du lait maternel

- Les bouteilles ou sachets sont étiquetés avec le nom de l'enfant ainsi que la date à laquelle le lait a été tiré.
- Le lait maternel destiné à être donné à la crèche peut être frais et réfrigéré ou congelé.
- Le lait maternel frais est stocké dans le fond du réfrigérateur.
- Le lait maternel frais doit être utilisé dans les 72 heures.
- Le lait maternel amené sous forme congelée peut être conservé au congélateur (température inférieure à -17 °C) jusqu'à sa décongélation.
- Le lait maternel congelé peut être décongelé au réfrigérateur, sous l'eau courante chaude ou dans un chauffe-biberon approprié (pas à température ambiante).
- L'enfant peut boire le lait maternel à température ambiante ou réchauffé, selon ses préférences.
- Le lait maternel est réchauffé juste avant d'être donné.
- Le réchauffement se fait en douceur, sous l'eau courante chaude (max. 37 °C) ou dans un chauffe-biberon approprié.
- Le lait maternel ne doit pas être réchauffé au micro-ondes.
- Le lait maternel réchauffé doit être administré dans les 2 heures. Les restes doivent être jetés.
- Le lait maternel décongelé ne doit jamais être recongelé.
- Il est judicieux de se mettre d'accord avec les parents sur l'utilisation ultérieure du lait maternel que l'enfant n'a pas bu.



Allaiter sur le lieu de travail

